



Réunion de Conseil Municipal
Séance du 21 Janvier 2021

Nombre

de Membres en exercice 14

Date de la convocation : le 15 janvier 2021

de Présents 13

de Votants 13

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un janvier, à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Grez-en-Bouère, rue de Taude afin de pouvoir respecter les gestes barrières compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier BOULAY, Maire.

Présents : M. Yann OLLIER, Mme Barbara MOTTÉ (Adjoints au Maire), Mme Michèle PAVARD, Mme Carole GAUTIER, Mme Émilie GALAS, M. Nicolas HURON, M. Damien PANNIER, M. Michel FOUCHER, Mme Céline BELLANGER, M. Marc CHAIGNON, Mme Gwenaëlle MARTIN et M. Arnaud LERICHE.

Absent Excusé : M. Alban AUGER

Secrétaire de séance : M. Yann OLLIER

Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation :

- de supprimer le point suivant de l'ordre du jour : Budget Multi-Services : autorisation au Maire d'ordonner le versement ou le reversement de l'avance.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette modification de l'ordre du jour.

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent le compte-rendu de la dernière réunion.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

▪ Rue de Taude (AC n°390)

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Alain GUEDON, Notaire à VAL-DU-MAINE, concernant le bien cadastré section AC n°390, d'une superficie de 17 m², et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITÉ, de renoncer au droit de prémption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

▪ Route des Pierres (C n°669)

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Alain GUEDON, Notaire à VAL-DU-MAINE, concernant le bien cadastré section C n°669, d'une superficie de 1 131 m², et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil Municipal décide, à 2 voix POUR et 11 ABSTENTIONS, de renoncer au droit de prémption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

Plusieurs élus souhaiteraient qu'un périmètre de sécurité soit définis afin d'empêcher toute construction ou habitation trop proche d'Aprochim.

DÉLIBÉRATION N°2021-01-21-01 : Proposition de vente à Mayenne Habitat de la parcelle cadastrée section OC n°631 – Rue du Frêne - Projet de construction de deux logements locatifs sociaux individuels

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du projet de l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne (Mayenne Habitat) relatif à la construction de deux logements locatifs sociaux individuels sur la parcelle cadastrée section OC n°631 (lot n°14) d'une superficie de 576 m², Lotissement du Frêne.

Il précise que la parcelle est viabilisée pour recevoir un seul logement et que la commune devra réaliser à sa charge un dédoublement des réseaux.

Il rappelle les conditions de rémunération de Mayenne Habitat en lotissement : achat du terrain viabilisé à hauteur de 70 % du prix du lot, plafonné à 40 € HT par m² et dans la limite de 300 m² par logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **VALIDE** ce projet,

- **ACCEPTE** l'ensemble des dispositions sus énoncées pour la réalisation de ces deux logements.

DÉLIBÉRATION N°2021-01-21-02 : Avis du Conseil Municipal concernant la demande d'enregistrement présentée par la SCEA SLV en vue d'exploiter un élevage avicole comprenant 39 200 emplacements, aux lieux-dits « Launay » au Buret et « Launay-Guinard » à Bouère - Le projet prévoit l'épandage sur les communes du Buret, Bouère, Grez-en-Bouère et Saint-Charles-la-Forêt

Le Conseil Municipal de Grez-en-Bouère est saisi d'une demande d'avis par la Préfecture de la Mayenne concernant le dossier présenté par la SCE SLV en vue d'exploiter un élevage avicole comprenant 39 200 emplacements, aux lieux-dits « Launay » au Buret et « Launay-Guinard » à Bouère. Le projet prévoit l'épandage sur les communes du Buret, Bouère, Grez-en-Bouère et Saint-Charles-la-Forêt.

L'enquête publique est en cours, du 8 janvier 2021 au 5 février 2021 : le dossier est consultable à la mairie du Buret.



Monsieur le Maire présente la synthèse qui a été annexée à la convocation du Conseil Municipal.

Trois parcelles sont concernées sur Grez :

- Ilot 10 : 4 hectares 26 (B n°643 Route de Meslay)
- Ilot 11 : 5 hectares 97 (Route de Bierné)
- Ilot 12 : 1 hectare 40 (Route de Bierné)

Surface totale épandue de 7 hectares 37.

L'îlot 10 étant dans le périmètre éloigné du captage d'eau destiné à l'alimentation en eau publique, la parcelle est classée non épandable pour les lisiers et les fumiers de volailles.

Conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, Monsieur le Préfet demande à la commune d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **ÉMET** un avis favorable sous réserve que soit intégrée la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 appelée « ZNIEFF 520030004 - Coteaux de la Taude entre Le Tertre et la Beaupletterie » qui recouvre partiellement l'îlot 17 et est en bordure immédiate de l'îlot 18 et que le plan d'épandage soit adapté en conséquences.

DÉLIBÉRATION N°2021-01-21-03 : Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour un groupement de commandes – Travaux de voirie 2021-2025

Monsieur Yann OLLIER expose au Conseil Municipal que la commune avait signé une convention avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ concernant le groupement de commandes en vue d'assurer les travaux de voirie sur le territoire. Elle est à renouveler.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ afin que la commune puisse participer au groupement de commandes en vue d'assurer les travaux de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un plâtrier au sein des ateliers communautaires, ZA du Stade.

Madame Emilie GALAS demande si la voirie rue de la Libération sera refaite après les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. La route et les trottoirs sont très abimés. Monsieur Yann OLLIER répond qu'il est prévu des « rustines » pour boucher seulement les tranchées. Il faudra à l'avenir réfléchir à un projet d'aménagement de cette rue.

Madame Emilie GALAS demande que les jardinières soient nettoyées, les fleurs sont très abimées. Monsieur Marc CHAIGNON souhaiterait que soit mis en place un plan de plantations, de végétalisation de la commune.

Madame Céline BELLANGER ajoute que les enfants du Conseil Municipal Jeune ont un projet de parcours écologique et de plantations. Monsieur Marc CHAIGNON propose qu'ils soient accompagnés par Monsieur CHARRIER, animateur prévention déchets environnement à la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ. Il s'occupe également du Village Vacances de Bouère.



Monsieur Marc CHAIGON informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ met à disposition des communes membres du matériel de désherbage alternatif. Monsieur Yann OLLIER précise qu'une journée va être organisée par la CCPMG afin de réaliser des démonstrations de prises en main des matériels à usage préventifs et curatifs utilisant des technologies mécaniques et thermiques.

Monsieur Marc CHAIGNON expose que la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ vient de relancer les appels d'offres concernant le service de collecte des ordures ménagères. Les tarifs ont très lourdement augmenté. Il y a une partie des secteurs d'appel d'offres qui n'ont même pas obtenu de réponse, notamment le bois et les gravats.

Les appels d'offres ont été remportés par CHIMIREC et SÉCHÉ.

De plus, la taxe générale sur les activités polluantes augmente énormément et va augmenter jusqu'en 2025.

Les habitants de la CCPMG vont donc subir une augmentation de 10 % de la taxe d'ordures ménagères l'année prochaine.

Monsieur Marc CHAIGNON annonce qu'une agence de communication intercommunale est en train de se mettre en place. Un questionnaire a été envoyé à toutes les communes afin de connaître les pratiques et les moyens de communication de celles-ci de manière à pouvoir leur proposer de l'aide pour mieux communiquer auprès des habitants.

La Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ va mettre en place des conseillers en communication, de l'aide pour la mise en page des bulletins communaux, la création de charte graphique ou logo et l'accompagnement en création de site internet.

Monsieur Marc CHAIGNON expose que les commissaires enquêteurs ont rendu leurs conclusions motivées et leur avis sur le PLUI. La Communauté de Communes n'avait pas voulu faire le recensement des haies pour les protections.

Les commissaires enquêteurs ont émis un avis favorable sous réserves que :

- Un inventaire de toutes les haies bocagères devra être réalisé à partir des données satellite et reporté sur le règlement graphique ; toutes ces haies devront faire l'objet d'une protection
- Une commission, qui pourrait être composée d'élus communautaires et municipaux, de représentants d'associations environnementales et/ou d'habitants, sera chargée d'étudier les demandes d'arrachage, dans le cadre d'une démarche « éviter, réduire, compenser »
- Le règlement écrit sera complété pour prévoir les règles de compensation (règle préconisée : un pour un en cas de reconstitution d'une haie, un et demi pour un en cas de regarnissage d'une haie existante mais dégradée)
- Un état de suivi sera élaboré, avec un point zéro établi à partir de l'inventaire initial, et suivi annuellement en fonction des autorisations délivrées
- L'ambition d'atteindre 70 mètres linéaire de haies protégées à l'hectare de SAU devra être inscrite au PLUI et rester objectivée durant la durée du PLUI. A l'heure actuelle il était déclaré à peine 30 m linéaire sur le PLUI.

Concernant les chemins, les commissaires enquêteurs demandent :

- d'accroître les cheminements doux
- de pérenniser les chemins communaux existants et toute la biodiversité associée
- de permettre également la réappropriation d'espaces publics qui contribuent à la qualité du paysage et au bien-être des habitants.

Monsieur Marc CHAIGNON interpelle Monsieur Didier BOULAY en tant que Vice-Président de la commission Enfance-Jeunesse-Sport concernant une demande de subvention portant sur l'acquisition d'une mallette par le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté). Toutes les communes de la CCPMG sont concernées. La demande d'aide est supérieure de 1 000 € par rapport aux années antérieures. L'acquisition d'une mallette pédagogique permet d'évaluer et de



comprendre le fonctionnement cognitif des enfants (entre 2 et 7 ans) de manière à mieux adapter les apprentissages pour ceux qui sont en difficultés.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire stipule que la commission a décidé de refuser l'attribution de l'aide sans rencontrer la professionnelle (psychologue) qui en a fait la demande.

Monsieur le Maire s'engage en tant que Vice-Président de la commission Enfance-Jeunesse-Sport à rencontrer la psychologue et de ré-aborder le sujet en Conseil Communautaire.

Monsieur Nicolas HURON s'interroge sur l'avancée du dossier concernant les rythmes scolaires. Un questionnaire devait être réalisé. Madame Barbara MOTTÉ répond qu'il devait être lancé auprès des familles après que quelques petites questions aient été retravaillées par les parents élus.

Monsieur Arnaud LERICHE souhaite que la commission « Economie » se réunisse le jeudi 28 janvier 2021 à 20h00 afin de faire un point sur les restes à réaliser. De plus il faudrait que toutes les commissions se réunissent rapidement et qu'elles travaillent sur leur budget. Il serait intéressant d'avoir une programmation financière sur le mandat.

La commission « Structures » se réunira le jeudi 28 janvier 2021 à 20h30 afin de discuter du projet école : rencontre avec un des trois cabinets, comparaison des trois offres.

La commission « Générations » se réunira le mardi 02 février 2021 à 20h00 afin de parler du Foyer des Jeunes, du budget du Conseil Municipal Jeune, de la préparation du conseil d'école et des subventions aux associations.

Monsieur Marc CHAIGNON propose un compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site de l'entreprise APROCHIM. Il expose qu'Aprochim a re-signé des contrats pour 4 à 5 ans et toujours sur le retraitement des PCB avec EDF, RTE et la SNCF. Ils ne sont toujours pas autorisés à utiliser leur système de « four » pour retraiter les PCB. Ils ont licencié 14 personnes pour avoir un équilibre économique et ils ne travaillent plus sur le site. Ils utilisent le site de Grez comme « vitrine », ils recueillent les transformateurs sur le site de Grez où ils ne font que vidanger l'huile et ensuite les transformateurs partent à l'étranger pour être retraités en Belgique, en Espagne et en Asie du Sud-Est (notamment la Thaïlande). En termes de retraitement de PCB, l'activité était à zéro cette année mais il y a quand même eu des dépassements de seuil cet été. Le site est tellement pollué et les particules tellement volatiles que dès qu'il fait très chaud ça s'évaporent et ça retombent un peu plus loin (DREAL). Le taux de PCB dans le fossé (eaux de ruissellement) à la sortie de l'usine Aprochim est énorme, multiplié par 20 ou par 30 par rapport aux taux autorisés.

Monsieur le Maire propose aux élus de visiter l'entreprise Brenntag le mercredi 17 Mars 2021 après-midi.

Monsieur Michel FOUCHER expose qu'il a rencontré Monsieur SALIOU, conseiller en énergie partagé au Gal Sud Mayenne, qui lui a présenté le bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux. Monsieur SALIOU propose de le présenter à la commission « STRUCTURES ». Deux dates vont lui être proposées : le 17 février ou le 25 février 2021 à 20h00. Les personnes intéressées peuvent se joindre à la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H53.

**Le Maire,
Didier BOULAY**

